

N° 625 janvier 2023

N°CPPAP 0220s07170

le journal

Fédération FO de la métallurgie



www.fo-metaux.org

Le changement, c'est tout le temps !

Face aux nombreuses évolutions auxquelles les USM sont contraintes de s'adapter, notre Fédération a décidé de créer un groupe de travail spécifique dont la première réunion s'est tenue le 13 décembre. Objectif : penser le renouveau des USM.

Approvisionnement - p.15
Sécuriser les métaux stratégiques

Région Parisienne - p. 17
Recentrer les priorités

Rétrospective 2022 - p.18
Une année de crises et de combats

Sommaire



Ce mensuel est le vôtre...

Organe de la Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie,

"FO Métaux LE JOURNAL"

est le magazine de tous ses syndicats et de tous ses adhérents.

Si vous voulez qu'il remplisse efficacement son rôle de lien et de reflet de l'actualité, n'hésitez pas à prendre contact avec la rédaction dès qu'un événement le justifie.

Informez-nous des conflits qui surviennent dans votre entreprise et des accords qui y sont signés. Cela donne des éléments de comparaison et rend service à d'autres syndicats, engagés eux aussi dans des discussions.

Faites-nous part de vos expériences syndicales.

Pour tout ce qui concerne le journal, appelez la Fédération :

Tél. : 01 53 94 54 27 • Fax : 01 45 83 78 87

Chiffres à connaître :

SMIC horaire brut : 11,27 euros

SMIC brut mensuel : 1 709,17 euros

Plafond de la sécurité sociale :

3 666 euros par mois

(pour l'année 2023 : 43 992 euros)

Coût de la vie :

+0,3 % en novembre (+0,3 % hors tabac);

+6,2 % en glissement sur les 12 derniers mois (+6,3 % hors tabac).

Chômeurs : 3 164 200

(catégorie A, publiés le 26 octobre 2022)

Indice de référence des loyers :

136,27 (3^{ème} trimestre 2022).

Taux d'intérêt (19 décembre) :

1,4 % au jour le jour.

3 Editorial

4 L'événement

USM : le changement, c'est tout le temps	4-5
L'USM du Nord entre dans une nouvelle ère	6
USM de Belfort - Montbéliard : passage de témoin réussi	7
USM de Charente-Maritime : la relève est assurée	8
Métaux d'Istres : la force de l'expérience	9
USM d'Indre-et-Loire : anticiper pour mieux agir	11
L'USM du Var prête pour le renouveau	11

15 L'actu en bref

Sécuriser les métaux stratégiques	15
-----------------------------------	----

16 Actualité syndicale

FI-USO : plus d'industrie, plus de futur	16
Jean-Pierre Beduer nous a quittés	16
Région Parisienne : recentrer les priorités	17

18 Infos

Rétrospective 2022 : une année de crises et de combats	18-19
---	-------

20 Vos droits

Elections du CSE : une homme et une femme	20-21
---	-------

22 Jeux

Des métaux et des mots	22
------------------------	----



Et toujours
l'information
en ligne sur...

www.fo-metaux.com



Au revoir 2022 et vive 2023 ! Nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter à toutes et à tous une très bonne année en espérant que vous avez pu passer de très bonnes fêtes de fin d'année entre famille et amis. En cette période traditionnelle

Retraites, la mère des batailles

des vœux, s'il fallait n'en faire qu'un, nous souhaiterions que le président de la République abandonne sa réforme sur les retraites qui n'a aucun sens, en particulier « l'allongement de l'âge de la retraite à 65 ans et l'augmentation de la durée de cotisation ».

Pour FO comme pour toutes les organisations syndicales, unanimes sur ce point, c'est inacceptable et c'est non. Alors oui, il y a parfois des vœux qui se réalisent, mais nous ne sommes pas dupes et nous savons toutes et tous qu'il va falloir certainement se mobiliser massivement pour contrer cette réforme sur les retraites. Vu les deux derniers communiqués intersyndicaux et l'accord unanime de toutes les organisations syndicales, il faudra rester sur les mots d'ordre en opposition au recul de l'âge légal de départ à 65 ans et contre l'allongement de la durée de cotisation.

Comme vous le savez, le président de la République a reporté l'annonce de cette réforme du 15 décembre au 10 janvier et ensuite il essaiera sûrement de passer en force alors même que 77% des Français sont contre. A ce titre, un message de FO Métaux au plus haut sommet de l'Etat : « Monsieur le président de la République, vous qui avez soi-disant tiré le bilan de votre premier quinquennat en promettant un changement de méthode pour le deuxième, il est temps de donner un espoir aux Français en abandonnant votre réforme sur les retraites. Il y en a déjà eu beaucoup trop et vous n'êtes pas obligé de faire comme vos prédécesseurs qui ont voulu marquer leur quinquennat par une réforme des retraites et n'ont abouti qu'à des reculs sociaux. Cela vous évitera peut-être aussi de revivre, dans un contexte inflationniste et de tension, l'organisation de mouvements incontrôlés qui voient la casse comme le seul moyen de se faire entendre. Votre priorité doit être le plein-emploi et rien que le plein-emploi. »

Alors pourquoi notre opposition ? Tout d'abord, il faut savoir entendre raison quand plus de 70% des Français sont contre une réforme ne contenant que des dispositions injustes. Certes, le président de la République nous rétorquera : « J'ai été

élu sur mon programme ». Eh bien non, vous avez été certainement élu démocratiquement, mais le deuxième tour n'était pour la majorité des Français qu'un front républicain face aux extrêmes, que vos pratiques et vos projets ne font que renforcer, et non un vote d'adhésion. Quant au plein-emploi, nous savons qu'aujourd'hui une personne sur deux qui liquide sa retraite n'est plus en emploi mais, soit au chômage, soit en arrêt maladie, soit en invalidité ou bénéficie des minima sociaux, et que 825 000 emplois seniors créés rapporteraient 50 milliards d'euros, soit plus du double de ce que votre réforme promet d'économies. Nous le savons toutes et tous, alors même que les entreprises se séparent en priorité des seniors parce qu'ils sont prétendument « non rentables », il faut au contraire non seulement permettre le départ en retraite à un âge raisonnable, et certainement pas à 65 ans vu l'usure professionnelle dans certains métiers, mais il faut aussi embaucher des jeunes pour transmettre les savoir-faire et les compétences, voire réinstaurer des systèmes de départs anticipés type ARPE, où chaque départ est compensé par une embauche. Pour cela, une seule voie : celle du dialogue social, grand absent du dossier des retraites, qu'on ne peut remplacer par des concertations vides de toute marge de manœuvre. Si vous choisissez de l'emprunter, vous savez où nous trouver.

Si la réforme des retraites reste pour le gouvernement la mère des réformes, pour FO, et comme le dit notre Confédération, elle sera la mère des batailles. Pour FO Métaux, si le président de la République abandonne son projet de réforme des retraites, cela sera tout à son honneur et nous évitera de « mettre le bazar » dans un contexte économique non favorable et qui pourrait impacter fortement les productions dans les entreprises. Dans le cas contraire, les métallos lancent un avertissement solennel : nous n'hésiterons pas à nous mobiliser et, si nécessaire, à appeler à la grève si le gouvernement s'entête à vouloir aller jusqu'au bout de cette réforme.



Organe officiel de la Fédération confédérée FO de la Métallurgie

Directeur de la publication : Frédéric Homez

Imp. Spéciale FO Métaux N° de CPPAP: 0220s07 170

Rédaction : Temps Forts

Publicité : PMV 9, rue Baudoin, 75 013 Paris

Contact : 01 53 94 54 00 contact@fo-metiaux.fr

USM : le changement, c'est tout le temps !

Depuis leur 20^{ème} anniversaire, en 2019, les Unions des Syndicats de la Métallurgie, ou plus simplement USM, n'ont pas eu un instant de répit. Entre les multiples conséquences de la crise sanitaire, leurs tâches plus régulières et les négociations pour la révision/extinction des conventions collectives territoriales en vue de l'instauration d'une convention unique de la métallurgie, elles ont été sur tous les fronts. Face aux nombreuses évolutions auxquelles elles sont contraintes de s'adapter, notre Fédération a décidé de créer un groupe de travail spécifique dont la première réunion s'est tenue le 13 décembre. Objectif : penser le renouveau des USM.

Représentativité, ordonnances Macron instituant les CSE et diminuant les moyens des IRP, mise en place de la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie dans le cadre de la restructuration des branches professionnelles... Ce ne sont là que les changements les plus récents de la longue liste des mutations de l'environnement législatif et conventionnel dans lequel évoluent la Fédération FO de la métallurgie et ses structures. Parmi elles, les USM, dont le rôle et les missions au plus près du terrain sont précieux, ont déjà démontré leur remarquable adaptabilité, et aujourd'hui, à nouveau, le moment est venu de mener une réflexion de fond sur leurs activités et leurs objectifs. C'est pourquoi, dans la droite ligne de la réunion du 19 septembre 2022, qui avait rassemblé près de 200 métallos FO –secrétaires d'USM, DSC, DSN, DS, coordinateurs et formateurs– le secrétariat fédéral a organisé ce 13 décembre un séminaire de formation, d'information et d'échanges qui leur était consacré et a débouché sur la mise en place d'un groupe de travail. En 2010, une réunion similaire avait eu lieu, sous la supervision du secrétaire fédéral Eric Keller, alors en charge des USM.

Le sens de l'histoire

Animée par les secrétaires fédéraux Gérard Ciannarella, coordinateur national des USM et également secrétaire de l'USM des

Bouches-du-Rhône, Valentin Rodriguez, par ailleurs ancien secrétaire de l'USM des Alpes-Maritimes, et Bruno Reynes, en charge du développement chez les cadres, cette réunion rassemblait des secrétaires d'USM, à raison d'un par région, en accord avec les secrétaires fédéraux qui en ont la charge. Appelé à se réunir régulièrement, ce groupe de travail sera présidé par le secrétaire général de notre Fédération, Frédéric Homez, et devra accoucher d'une feuille de route qui sera soumise à la CA fédérale de juin prochain, et qui précisera les nouveaux buts, moyens et méthodes des USM. Comme il faut savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va, Gérard Ciannarella est revenu sur la longue histoire des USM, dont les premiers pas remontent à 1948, avant leur refonte en 1998 sous la houlette de Frédéric Homez, alors secrétaire fédéral. Il s'est attaché à rappeler leur rôle et leurs missions, au premier rang desquels figure le développement syndical. « Avant 1999, déjà, le développement figurait parmi les priorités de notre organisation », s'était souvenu Frédéric Homez à l'occasion du 20^{ème} anniversaire des USM. Après un considérable travail de fond, c'était au futur secrétaire général de FO Métaux qu'avait été confiée la mission de créer des structures départementales, émanations de notre Fédération au plus près du terrain, pour coordonner et amplifier le développement syndical. Les Unions des Syndicats de la Métallurgie, ou plus simplement USM, étaient nées. Des statuts type avaient été mis au point, ainsi qu'un kit de mise en place des USM. Des permanences avaient été instaurées dans les départements et les USM s'étaient rapidement dotées de commissions pour traiter différentes problématiques –formation, négociations, etc. – avec un objectif clair : créer de nouvelles implantations. Dès les premiers tours de roue, la Fédération avait instauré chaque année une journée des USM permettant de faire le point sur le fonctionnement de ces structures, leurs réussites et leurs échecs, sans oublier les défis à relever, le tout dans un esprit d'amélioration continue. Rapidement, des réunions régionales étaient venues compléter le dispositif, et les coordinateurs et DSC s'étaient associés à la réflexion pour un lien plus effi-





ce entre tous les acteurs de la vie et du développement de notre organisation. Depuis, les statuts des USM ont été régulièrement rénovés, notamment pour s'adapter à toujours plus de contraintes législatives et sociales. Elles se sont vues attribuer de nouvelles missions, en plus de l'élargissement des anciennes. « Si notre Fédération est aujourd'hui la première de notre organisation, s'était félicité Frédéric Homez en 2019, c'est avant tout grâce au travail des métallos et des USM ! Nous avons su anticiper, bien avant la loi sur la représentativité, les nouvelles contraintes qui allaient peser sur le syndicalisme et se poser comme autant de défis. Gardons cette capacité et cette énergie qui sont à la base de notre développement ! »

Des pistes de renouvellement

Aujourd'hui, les USM, au nombre de 61, sans oublier 7 responsables départementaux, sont une référence pour tous les métallos FO. Si ce très bon maillage de l'Hexagone demande à être complété, c'est d'abord sur la question de leur fonctionnement et de leur efficacité que Gérard Ciannarella a interpellé les participants « Un tiers des USM sont au top, un tiers a été récemment renouvelé, et un dernier tiers rencontre des difficultés », a-t-il expliqué. Actuellement, elles se concentrent sur 3 missions essentielles : d'abord, la coordination des implantations (syndicats, sections syndicales mais aussi branches rattachées à la Fédération, à savoir machinisme agricole, récupération, froid, BJOP, services de l'automobile et experts automobiles) ; ensuite, la négociation, qui doit trouver une nouvelle pertinence, la disparition des conventions collectives territoriales restreignant son périmètre sur ce point ; et enfin le développement, avec l'idée de se renforcer là où FO est implantée et de créer de nouvelles implantations, sans oublier la problématique cruciale du 3^{ème} collègue. « Les USM ont su se rendre incontournables en tant que point de rendez-vous et de ressources pour tous les métallos FO, a résumé

Gérard Ciannarella, et le rôle essentiel de négociation qui est devenu le leur a permis chaque année de faire évoluer les conventions collectives territoriales par la négociation, renforçant ainsi les droits et le pouvoir d'achat de tous les salariés. Demain, que restera-t-il à négocier ? Comment créeront-elles du lien entre les métallos ? Comment contribueront-elles au développement de notre organisation ? Ce sont les questions qui doivent guider nos travaux et dont nous devons transformer les réponses en feuille de route. » Loin de s'inquiéter du devenir des USM, les responsables ont échangé à bâtons rompus, sans le moindre tabou, partageant attentes, idées et besoins, exposant leurs problématiques particulières et dévoilant les recettes qui fonctionnent, s'accordant tous sur le fait qu'il faut voir dans chaque changement la possibilité et l'opportunité d'une pertinence renouvelée, notamment par une extension du champ de la négociation, pour ces structures de terrain qui ont fait le succès de notre organisation.

Cette première réunion a notamment permis à chacun de se rappeler que chaque USM connaissait une situation bien particulière, liée tant à sa géographie qu'aux types d'entreprises présentes sur son territoire ou encore au temps et aux moyens dont disposent les membres du bureau. Les échanges ont éga-

l e -



La genèse des USM

L'aventure des USM débute en 1995. Cette année-là, l'équipe fédérale commande une étude sur l'organisation et la syndicalisation. Objectifs : analyser les méthodes de la Fédération et les rendre plus efficaces. C'est à Jean-Yves Sabot, aujourd'hui trésorier fédéral, qu'est confiée la mission. Son travail sera également nourri par les nombreuses réunions régionales que mèneront les secrétaires fédéraux afin de mieux cerner les besoins et les attentes des équipes sur le terrain quant à la syndicalisation et à la structuration des efforts en ce sens. Trois années plus tard, FO Métaux décide de créer des structures départementales dédiées au développement syndical : les USM. Depuis, leur dynamisme ne s'est jamais démenti et elles ont pris une place de premier plan au sein de notre Fédération.

ment montré que selon les priorités que se fixait chaque structure, les résultats, en termes de représentativité, d'adhésions ou de création d'implantations étaient bien différents. Sans vouloir présager ce que sera la feuille de route que mettra au point le groupe de travail sur les USM, « il n'y a pas de formule magique, a conclu Gérard Ciannarella, seulement des équipes motivées et organisées. » Si l'on s'en tient à la vivacité des échanges du groupe, à l'énergie de ses membres ou à la créativité des pistes qu'ils ont commencé à explorer, il y a de quoi être rassuré : les USM ont un bel avenir devant elles !

L'USM du Nord entre dans une nouvelle ère

Ce 2 décembre, l'UL de Lille (Nord) accueillait le congrès de l'USM59, dont le secrétaire Jean-Paul Delahaie passait la main ce jour. Réunis autour de lui, en présence du secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez, du secrétaire fédéral Valentin Rodriguez, de la secrétaire générale de l'UD59 Audrey Dujardin et de plusieurs secrétaires d'Unions locales, ils ont retracé la riche activité de l'USM l'an passé avant de lui rendre hommage.

Il est des militants que l'on n'imagine pas voir un jour s'arrêter. Jean-Paul Delahaie est de ceux-là, et c'est avec une certaine émotion qu'il a présenté le 2 décembre son dernier rapport d'activité lors du congrès de l'USM 59, où il a retracé non pas sa longue carrière mais, plus modestement, l'année écoulée, comme toujours chargée dans le Nord. Entre la participation à plusieurs manifestations à l'appel de notre Confédération, en janvier et en octobre, le meeting pour les élections chez Stellantis Hordain en mars, la réunion régionale sur la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie à Amiens en avril, les négociations sur l'extinction/révision des quatre conventions collectives du Nord, celles sur les salaires ou encore la participation des métallos du Nord au congrès fédéral de mai et aux sessions de formation fédérale, les 12 derniers mois n'ont pas offert d'occasion de souffler. L'équipe qui prend la relève n'aura pas plus le temps de se reposer, a prévenu Jean-Paul Delahaie qui, en responsable syndical avisé, avait pris le temps de préparer la relève afin d'assurer la pérennité de l'USM et la poursuite du travail engagé par FO sur ce département depuis de longues années. C'est à présent Gaylor Sourmail, secrétaire du syndicat FO Tata Steel de Maubeuge,



métallos pour continuer de défendre l'industrie et les salariés, mais aussi pour faire grandir FO.

Valentin Rodriguez est intervenu pour évoquer les NAO dans le secteur automobile, notamment chez Stellantis, ainsi que le lourd dossier de l'inflation et des négociations qui s'y rapportent à l'UIMM. Il est également revenu sur la formation syndicale, outil essentiel de la vie militante, en particulier sur les nouvelles classifications dans le cadre de la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie. Frédéric Homez a conclu par un point sur l'actualité nationale, s'inquiétant des projets du gouvernement concernant les retraites, ne cachant pas qu'un dur combat attendait probablement les métallos sur ce sujet. Il a ensuite rendu un hommage appuyé à Jean-Paul Delahaie, à qui il a remis la médaille de la Fédération, retraçant son parcours syndical et le remerciant chaudement pour son engagement, son investissement et son militantisme sans faille, toujours aux côtés de notre Fédération, au premier rang dans toutes les mobilisations, au service des salariés dans toutes les épreuves. Ce n'est d'ailleurs pas sans avoir le cœur un peu serré que lui et l'ensemble des participants ont souhaité une bonne retraite à celui dont la bonne humeur manquera à tous lors des prochains événements de notre Fédération. Du brin ch'est l'artraite, arpose te min fiou !

qui portera le flambeau, t a n d i s q u ' à l'Union locale de Valenciennes, c'est Vincent Jozwiak, D S C d'Alstom, qui



Valentin Rodriguez, Jean-Paul Delahaie, Frédéric Homez et le nouveau secrétaire de l'USM, Gaylor Sourmail.

succède à Jean-Paul Delahaie.

Ce dernier a d'ailleurs exprimé toute sa confiance aux deux

Le nouveau bureau

Le nouveau bureau élu est composé de Gaylor Sourmail (secrétaire), Nicolas Hidalgo et Frédéric Lust (secrétaires adjoints), Marc Depoorter (trésorier), Laurent Menarello (trésorier adjoint) et Bruno Matusiak (archiviste).

USM de Belfort et Montbéliard : passage de témoin réussi

Après avoir brièvement retracé son parcours avec l'USM, Pascal Pavillard a présenté son rapport d'activité lors du congrès du 6 décembre, revenant sur trois années compliquées par la crise sanitaire, et qui ont fortement mobilisé l'équipe syndicale. Les métallos ont également consacré un temps considérable au développement syndical, négociant des protocoles d'accord préélectoraux, participant à des opérations de tractage, rencontrant les directions, parvenant même parfois à obtenir une clause d'envoi des résultats malgré l'absence de FO dans l'entreprise. Et l'USM enregistre d'ores et déjà de bons résultats sur ce 4^{ème} cycle de la représentativité, notamment chez Jappy ou encore CEB. Le combat sur les salaires a également été l'un de ceux où l'USM de Belfort et Montbéliard a été en première ligne, le plus souvent avec succès et avec des clauses de revoyure pour sécuriser le pouvoir d'achat des salariés. Pascal Pavillard a ensuite détaillé la participation de l'USM aux réunions ADEC (actions de développement de l'emploi et des compétences), instance où les OS sont consultées pour valider les budgets de formation via la DIRECCTE, le conseil régional, l'ADEFIM, les OPCO... A propos de formation, il est également revenu sur l'intérêt des formations dispensées par notre Fédération, plus particulièrement sur les nouvelles classifications. Il a conclu en se félicitant de voir l'USM se renouveler à l'occasion de ce congrès, tout en assurant les militants qu'ils pouvaient compter sur lui pour continuer de transmettre son expérience par sa présence au bureau de la structure. Eric Keller s'est ensuite exprimé sur le déploiement de la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie, rappelant au passage le méticuleux travail effectué par l'USM pour préparer l'accord d'extinction/révision et l'accord autonome qui ont permis de préserver les acquis des salariés dans les territoires. Alors que beaucoup d'équipes préparent leurs élections professionnelles, il a encouragé les métallos à s'appropriier les nouvelles classifications et à en faire un outil de développement syndical. Frédéric Homez a conclu les travaux par un point sur l'actualité nationale, notamment le dossier de l'Unedic et celui des retraites, avant de rappeler le rôle central que conservent les



USM malgré la mise en place de la CCNM, et au sujet duquel la Fédération a mis en place un groupe de travail spécifique qui tenait sa première réunion le 13 décembre. Enfin, il a rendu un hommage appuyé à l'engagement et au militantisme de Pascal Pavillard, qui restera au service des métallos et des salariés au sein de l'USM, où il est devenu secrétaire adjoint.

Le nouveau bureau

Le nouveau bureau élu est composé de Catherine Caneva (secrétaire), Pascal Pavillard et Eric Peultier (secrétaires adjoints), Pascal Perreau (trésorier), Nicolas Meunier (trésorier adjoint), Sandro Santoro (archiviste) et Abid Mameri (membre).



Le nouveau bureau de l'USM
et Frédéric Homez.

Les métallos du Territoire-de-Belfort et du Doubs se sont retrouvés le 6 décembre à Belfort pour le congrès de leur USM, au cours duquel leur secrétaire Pascal Pavillard a passé la main. Réunis autour de lui, en présence du secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez, du secrétaire fédéral Eric Keller, de la secrétaire générale de l'UD25 Rachele Mes-sousse, du secrétaire général de l'UL de Montbéliard Richard Oberon, ainsi que des secrétaires des USM21 et 70, Jean-Pierre de Oliveira et Jean-Luc Ballay, ils ont fait le point sur les dernières années écoulées et lui ont rendu hommage.

USM de Charente-Maritime : la relève est assurée

Les métallos FO de Charente-Maritime se sont retrouvés pour le congrès de leur USM le 8 novembre à La Rochelle. Autour de leur secrétaire Jean-Louis Dupain qui, de même qu'une partie du bureau, passait ce jour-là la main, et en présence du secrétaire fédéral Edwin Liard et de la secrétaire générale de l'UD17 Catherine Savolon, ils ont fait le point sur une année chargée avant d'élire un nouveau bureau tourné vers l'avenir.

C'est avec une certaine émotion que Jean-Louis « Jimmy » Dupain a pris la parole pour présenter une dernière fois le rapport d'activité de l'USM de Charente-Maritime ce 8 novembre puisque le congrès de la structure marquait aussi pour lui la fin d'un parcours syndical débuté en 1987 et dont le fil rouge a toujours été un fort lien avec notre Fédération et une action de chaque instant pour défendre les salariés et l'industrie. Avec Martial Saez et Alain Sadou, qui quittaient eux aussi le bureau ce jour-là, ils n'ont pas caché leur fierté d'avoir œuvré de la sorte et d'avoir contribué au développement de notre organisation au sein de leur USM. Les années qui viennent de s'écouler ont été particulièrement exigeantes pour les métallos FO du département, notamment du fait de la crise sanitaire et de ses nombreuses conséquences. Il a également fallu faire face aux suites du Dieselgate, qui ont entraîné la fermeture du site Delphi de La Rochelle. Concernant la coordination pour les entreprises où FO est présente, les négociations territoriales ou encore la participation aux nombreuses commissions, « notre USM a tenu son rôle », s'est réjoui Jimmy Dupain. Elle a également poursuivi les efforts de développement, qui ont abouti à la création d'un syndicat



tendait : « Attention mes camarades avec ce gouvernement plus encore que jamais, nos fins de carrière, nos jeunes et nos retraites sont en danger. Il va falloir se mobiliser. »

Catherine Savolon a pris la parole pour un point sur la formation professionnelle mais aussi les mandats concernant les prud'hommes, ne cachant pas que si l'année 2022 avait été mouvementée, 2023 risquait de ne l'être guère moins. Edwin Liard a fait un point sur la situation nationale, et notamment l'inflation et les facteurs qui ont contribué à son augmentation, comme la guerre en Ukraine, avant de rappeler la nécessité de se battre sur le pouvoir d'achat. Face au futur combat sur le dossier des retraites, il a souligné la communauté de vues entre notre Fédération et la Confédération, notamment sur le caractère incontournable de l'unité syndicale pour imposer un véritable rapport de force et faire reculer une nouvelle fois le gouvernement. Il a aussi fait part du moratoire demandé par FO Métaux sur la fin du moteur thermique et a conclu sur le déploiement de la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie, expliquant notamment que les USM conserveraient un rôle important sur le plan territorial.



moment intense mais inoubliable » exprimant toute sa confiance à la nouvelle équipe pour prendre la relève avec efficacité. Il les a d'ailleurs prévenus de ce qui les at-

Le nouveau bureau

Le nouveau bureau élu est composé de Patrick Corlay (secrétaire), Christophe Simoneau (secrétaire adjoint), Frédéric Chamard-Bois (trésorier), Philippe Guillemette (trésorier adjoint) et Alain Molina (archiviste).

Métaux d'Istres : la force de l'expérience



et son dévouement durant ces années à la tête des Métaux et, plus largement, dans son parcours syndical. « Que les métallos se rassurent, il ne part pas bien loin, puisqu'il reste au bureau du syndicat. » Le secrétaire fédéral a ensuite abordé la situation générale au travers des crises qui se sont succédé depuis 2020 (Covid, pénurie de

Le syndicalisme, c'est d'abord une présence de terrain et un accompagnement de proximité, ce à quoi s'est employé le syndicat des Métaux d'Istres l'an passé, en tenant pas moins de 80 permanences au sein des Unions locales de Martigues et d'Istres. « Nous avons été fortement sollicités, a expliqué le secrétaire des Métaux Francis Alba, participant à une bonne dizaine de négociations de protocoles d'accord préélectoraux, conseillant de nombreux salariés, participant au traitement d'une vingtaine de dossiers prud'hommes. » Les métallos FO ont également répondu présent à l'appel de notre Confédération à l'occasion de plusieurs manifestations et se sont saisis de l'occasion pour réaffirmer leur opposition à la réforme des retraites et leur capacité à se mobiliser s'il le faut pour combattre le projet du gouvernement. Pour ce faire, ils s'appuient sur une base solide. Francis Alba a en effet pu se réjouir de la bonne stabilité des adhésions et de l'augmentation du nombre d'adhérents, ainsi que des bons résultats aux élections professionnelles. Afin d'agir toujours plus efficacement, les membres des Métaux ont porté une attention particulière à la formation syndicale afin d'aider à la mise en place des CSE dans les entreprises, d'aller négocier les PAP, mais aussi, en prévision du déploiement de la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie, de mettre en place les nouvelles classifications. Le secrétaire des Métaux Francis Alba a remercié la Fédération pour l'organisation d'une formation sur les classifications qui a rassemblé le 16 septembre une quinzaine des métallos d'Istres et de ses environs.

Gérard Ciannarella a débuté son intervention en remerciant chaleureusement Francis Alba au nom de notre Fédération pour son implication

matières premières, conflit en Ukraine, crise de l'énergie...) pour rappeler à chaque fois l'action de notre Fédération. Il a souligné l'importance d'obtenir de bons accords sur les salaires en cette période de forte inflation, comme FO Métaux a su le faire dans ses branches rattachées. Détaillant ensuite la participation de notre organisation à de nombreuses instances nationales, il est ensuite revenu sur la vie de notre organisation, qu'il s'agisse du dernier congrès confédéral ou du cycle des conférences de branche qu'a lancé notre Fédération. Enfin, il a abordé la question du développement syndical, autant sous le prisme de la représentativité que de la formation syndicale, concluant sur le rôle central des USM et des syndicats de localité à cet égard.

Le 26 octobre s'est tenu le congrès du syndicat des Métaux d'Istres et sa région, à la maison des syndicats de Martigues. Autour de leur secrétaire Francis Alba, qui passait ce jour-là la main, en présence du secrétaire fédéral Gérard Ciannarella, les métallos istréens ont pu faire le point sur l'année écoulée et les défis de l'année à venir.

Le nouveau bureau

Le nouveau bureau élu est composé de Sauveur Gatanou (secrétaire), Patrick Gonzalez (secrétaire adjoint), Gérard Breuil (trésorier), Francis Alba (trésorier adjoint), Nadia Castelli (archiviste)



Qui connaît bien protège bien

Pour nous deux, une bonne protection santé,
une retraite bien préparée, un avenir serein,
et pour tout de suite, une jolie fête !

Bien !



CDR689P_195x280_1222 - Siège social : 39, avenue d'Iéna - CS 21 687 - 75202 Paris cedex 16 - Illustration : © Marcel

Pour la fête, nous vous laisserons faire. Pour votre protection sociale, le groupe IRP AUTO est aux côtés des professionnels des services de l'automobile depuis près de 80 ans. Il propose une offre globale de services et de garanties aux entreprises, salariés et retraités de l'automobile. Aujourd'hui, il accompagne au quotidien plus d'un million de personnes dans des domaines aussi variés que la prévention, la santé, la prévoyance, l'épargne collective, la retraite, les vacances, les loisirs ou les aides sociales. Pour chaque situation de la vie, le groupe IRP AUTO est l'interlocuteur privilégié des professionnels de l'automobile.

Pour en savoir plus, rendez-vous
sur notre site Internet : www.irp-auto.com

Suivez-nous sur [LinkedIn](#)

PRÉVENTION | SANTÉ | PRÉVOYANCE | ÉPARGNE | RETRAITE | ACTION SOCIALE
IRP AUTO, LE GROUPE DE PROTECTION SOCIALE DES PROFESSIONNELS DE L'AUTOMOBILE



USM d'Indre-et-Loire : anticiper pour mieux agir

Entre ses réunions mensuelles, sa participation aux commissions paritaires et aux jurys de CQPM, l'aide aux syndicats et sections, sans oublier les négociations salariales dans un contexte de forte inflation et celles liées à la mise en place de la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie, le moins qu'on puisse dire est que l'USM37 a été bien occupée cette année. Dans le rapport d'activité qu'il a présenté à l'assemblée générale du 8 novembre, Christophe Bodin a d'ailleurs salué l'implication des métallos et retraités FO du département dans les activités de leur USM : « Sans eux, nous ne sommes rien ».

Il s'est ensuite inquiété du prochain départ en retraite de nombreux militants dont la relève n'est pas assurée. Cette menace est accrue par la mise en place des CSE, a-t-il ajouté, et l'affaiblissement des moyens syndicaux qui en découle. « Moins d'élus, moins d'heures de délégation et plus de responsabilités : l'implication syndicale est de plus en plus difficile pour les nouvelles recrues », a-t-il regretté. Il a également souligné la nécessité de s'investir dans la syndicalisation des cadres, qui représente souvent près de la moitié des salariés en entreprise. « Si nous ne nous occupons pas des jeunes et des cadres, d'autres le feront » a prévenu Christophe Bodin.

Après l'adoption à l'unanimité des rapports d'activité et de trésorerie, Gérard Ciannarella a pris la parole pour un



point sur l'actualité nationale, notamment sur la question des salaires et du chômage partiel. Rappelant la nécessité de continuer de négocier dans les territoires avec les UIMM locales et de développer notre organisation, il a informé les participants de la volonté de notre Fédération de renforcer les USM et de la mise en place d'un groupe de travail à ce sujet. Appelant les syndicats à être particulièrement vigilants sur le respect des critères de la représentativité, il a aussi souligné que ces derniers valaient également pour les USM. Il a conclu sur la convention collective nationale de la métallurgie, dont il a rappelé quelques grands principes, à savoir aucune perte financière pour les salariés suite à sa mise en place, le maintien de la prime d'ancienneté et de nouveaux droits, en particulier sur la protection sociale.

Les métallos FO indrologériens se sont retrouvés le 8 novembre à Tours pour l'assemblée générale de leur USM. Autour de leur secrétaire Christophe Bodin et en présence du secrétaire fédéral Gérard Ciannarella, ils ont fait le point sur l'activité de l'USM et les défis qu'elle a relevés cette année.

L'USM du Var prête pour le renouveau

Les métallos FO varois se sont retrouvés le 4 novembre à Toulon, dans les locaux de l'UD, pour leur assemblée générale. Autour de leur secrétaire Robert Janin, en présence du secrétaire fédéral Gérard Ciannarella et de la secrétaire générale de l'UD83 Myriam Barnel, ils ont fait le bilan de l'année écoulée avant de se pencher sur les enjeux de demain pour notre organisation.

Comme cela a été le cas pour notre Fédération, l'année 2021 et les premiers trimestres de 2022 ont été, pour l'USM du Var, marqués par les négociations autour de la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie. Comme l'a expliqué Robert Janin dans son rapport d'activité, entre les nombreuses réunions pour comparer la convention collective territoriale du Var à la nouvelle CCNM, destinées à préparer un accord de révision/extinction permettant de conserver les acquis des salariés, la signature de cet accord, la formation des élus FO sur la CCNM, et plus particulièrement les classifications ainsi que la journée régionale organisée par notre Fédération, le dossier a été au centre de l'activité de l'USM. Pour autant, les métallos varois n'ont pas mis de côté les nombreuses tâches qui sont les leurs, comme les négociations salariales dans un contexte de forte inflation, ou encore leur participation à de nombreuses instances telles que la Commission paritaire régionale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPREFP). Les années à venir promettent d'être tout aussi

chargées, et Robert Janin a rappelé à tous que 2023 serait une année de congrès pour l'USM, qui renouvellera à cette occasion son bureau.

Gérard Ciannarella a ensuite pris la parole pour un rapide point sur la situation nationale et internationale, et leurs conséquences pour l'industrie et ses salariés, rappelant au passage les nombreuses actions et revendications de notre Fédération face à l'inflation, à la crise énergétique ou encore sur la question de l'emploi. Il a poursuivi en détaillant brièvement le rôle et les missions de l'USM pour mieux souligner leur place centrale dans le travail de développement syndical de notre organisation dans le cadre de la représentativité. Pointant l'importance de la formation syndicale sur ce sujet, il n'a pas caché que la capacité de mobilisation des métallos FO serait essentielle dans les mois à venir, dans le cadre de dossiers comme la réforme des retraites.

JE VOTE

AUX ELECTIONS PROFESSIONNELLES

DONC

DE




JE SUIS

IMPLIQUÉE DANS MON ENTREPRISE

LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES SONT L'OCCASION DE CHOISIR
VOS REPRÉSENTANTS POUR LES CINQ ANS À VENIR.

**EN VOTANT FO, VOUS FAITES LE CHOIX D'UN
SYNDICALISME EFFICACE ET CONSTRUCTIF !**



“ Ce qu’on attend
d’une mutuelle ?
Qu’elle s’adapte
à nous, et pas
l’inverse. ”

Avec AÉSIO mutuelle, bénéficiez d’une protection complète et vraiment adaptée à vos besoins, dès que vous en avez besoin.

C’est ça, la mutuelle d’aujourd’hui.

Renseignez-vous en agence ou sur aesio.fr



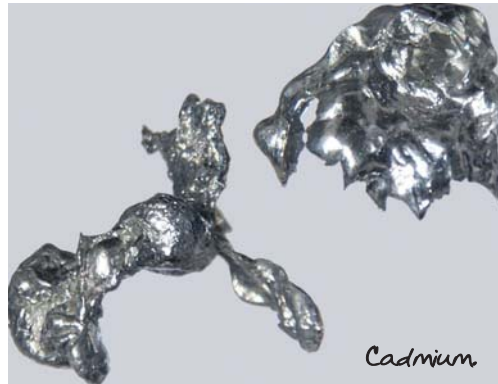
**AÉSIO
MUTUELLE**



AÉSIO mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le n° 775 627 391 dont le siège social est 4 rue du Général Foy 75008 PARIS.
Document non contractuel à caractère publicitaire - ©AdobeStock, 22-205-122

Sécuriser les métaux stratégiques

Après de multiples tergiversations, le gouvernement s'est enfin décidé à s'attaquer sérieusement au problème des terres rares et autres métaux critiques en instaurant une délégation interministérielle pour coordonner « l'action de l'État en matière de sécurisation des approvisionnements » en minerais et métaux stratégiques, créée le 12 décembre. Il était temps ! Lithium, tantale, cobalt ou encore palladium : la France importe la presque totalité de ses besoins en matières premières puisqu'elle n'en produit pas, l'essentiel des gisements connus étant situés en Chine et en Afrique. Essentiels à la production de batteries notamment, mais aussi de nombreux autres objets de haute technologie, ces métaux stratégiques sont également au cœur de la révolution numérique et de la transition environnementale. L'ancien président de France Industrie, Philippe Varin, avait rendu en janvier un rapport sur l'approvisionnement en minerais critiques qui sonnait l'alarme sur la dépendance française et dégageait quelques pistes, comme la prise de participations dans des sites de production à l'étranger et « une véritable diplomatie des métaux ». Notre Fédération s'inquiétait déjà de cette problématique début 2019... La délégation devra œuvrer à la sécurisation des approvisionnements tricolores, pilotant notamment un observatoire français des minerais et métaux stratégiques et mettant en œuvre des actions destinées à « renforcer la cohérence entre les politiques publiques relatives à la défense, l'industrie, l'énergie ou la transition écologique ». Les tensions sur les approvisionnements ne faisant que commencer, l'action est plus qu'urgente.



Négociations, réunions de travail mais aussi fait insolite, l'actu de FO Métaux se décline également en brèves...

Des pales d'éoliennes recyclées en bonbons



les opposants au projet, celui de la difficulté à recycler les pales d'éoliennes, construites à partir de fibres de verre et généralement hors d'usage après une vingtaine d'années d'utilisation, qui pourraient représenter entre 3 000 et 15 000 tonnes de déchets annuels à partir de 2025, selon l'Ademe. Des chercheurs de l'université d'État du Michigan (Etats-Unis) ont peut-être trouvé la parade avec une résine composite de leur invention pour les pales, qui pourrait, une fois l'éolienne en fin de vie, être récupérée et décomposée afin de développer de nouvelles pales ou des objets complètement différents. Parmi lesquelles des feux de voitures, des équipements ménagers, des couches et mêmes des bonbons. En effet, l'opération de décomposition produit un additif courant dans l'agro-alimentaire : le lactate de potassium, que les scientifiques ont utilisé pour faire des oursons en gélatine qu'ils ont ensuite mangés, sans noter d'effets indésirables. Reste à développer cette résine à grande échelle...

D'ici à 2050, la France prévoit de faire passer la capacité de son parc éolien, terrestre et maritime confondus, de 20 GW à environ 80 GW. Parmi les nombreux arguments avancés par

Électriques : 12 % des ventes neuves, moins de 1 % du parc automobile

A l'occasion du Mondial de l'automobile, en octobre, à Paris, le président de la République a soutenu « l'objectif de 100 % de véhicules électriques en 2035 », en visant une production d'un million de voitures en 2027, puis deux millions en 2030. Pour convaincre les Français de sauter le pas, il a assuré que « Nous allons porter le bonus écologique de 6 000 à 7 000 euros pour la moitié des ménages, les plus modestes », et de vanter le succès de ces véhicules. A y regarder de plus près, les chiffres sont trompeurs. Ainsi est régulièrement évoqué « un décollage des ventes depuis dix ans », alors que la diffusion des voitures 100 % électriques n'a connu une réelle accélération qu'à partir de l'année 2020, au détriment des véhicules hybrides rechargeables, qui semblent amorcer un recul. Ainsi, 162 106 voitures électriques neuves ont été mises en circulation en 2021, et déjà plus de 140 000 au cours des trois premiers trimestres de 2022. On comptait tout juste 30 000 voitures électriques mises en circulation il y a cinq ans et seulement 5 661 il y a dix ans. Si les ventes progressent fortement ces dernières années, c'est surtout parce que le point de référence était extrêmement bas, et elles restent aujourd'hui minoritaires, ne représentant que 12 % des nouvelles immatriculations. Sur l'ensemble des voitures particulières en circulation, soit 38,3 millions de véhicules en France, moins de 1 % des Français roulent en tout-électrique. Les motorisations diesel (57,45 %) et essence (41,09 %) demeurent hégémoniques. Les 244 863 voitures électriques représentent 0,64 % du parc automobile français et les véhicules hybrides rechargeables 0,41 %. Autrement dit, la route est encore longue pour arriver à 100 % électrique.



FI-USO : plus d'industrie, plus de futur

L'organisation syndicale espagnole USO (Federacion Industria Union Sindical Obrera - la fédération industrie de l'Union syndicale ouvrière) a tenu son congrès les 9 et 10 novembre à Santander. Rassemblés autour de leur secrétaire général Pedro Ayllon, les métallos espagnols ont débattu des problématiques relatives à l'industrie, en particulier le changement climatique et la crise de l'énergie. Le secrétaire fédéral Paul Ribeiro y représentait FO Métaux.

« Plus d'industrie, plus de futur », tel était le mot d'ordre sous lequel les syndicalistes espagnols de la FI-USO avaient placé leur congrès, qui se tenait à Santander, non loin de Bilabo, les 9 et 10 novembre. C'était la première fois que FO Métaux participait à ce qui est un rendez-vous incontournable de toutes les organisations syndicales et Paul Ribeiro, secrétaire fédéral en charge des relations internationales, a pu profiter de l'occasion pour renforcer les liens avec la 3^{ème} centrale syndicale d'Espagne, membre de la grande famille réformatrice.

Structurés autour de sessions d'échanges, les travaux ont été largement consacrés à la politique industrielle face au changement climatique et à la transition écologique. Si les problématiques sont assez similaires à celles que FO Métaux connaît en France, la situation espagnole apparaît plus dure que dans l'Hexagone, avec une explosion des prix, notamment de l'énergie, bien plus forte que dans notre pays. L'Espagne doit également compter avec les conséquences de la dernière réforme du code du travail, en 2008, qui a fait beaucoup de tort aux salariés, et avec les effets des politiques d'austérité imposées par l'Europe dans le courant des années 2010, sans oublier le déclin de l'industrie au plan national. « Tous ces points communs montrent que c'est aussi au niveau européen que nous devons construire des réponses aux défis qu'affronte actuelle-



Paul Ribeiro et Pedro Ayllon.

ment l'industrie », a constaté Paul Ribeiro, qui a rappelé que notre organisation agissait de concert avec FI-USO au sein d'industriALL European Trade Union.

Autre point largement débattu par les congressistes : les attentes des entreprises en termes de ressources humaines. « Les changements en cours dans l'industrie posent la question de l'adéquation entre les besoins des entreprises et les capacités des salariés, avec en ligne de mire l'emploi de demain, résume le secrétaire fédéral. Dans ce travail de prospective où les syndicats ont toute leur place, c'est aussi et plus largement l'attractivité de l'industrie qu'il faut repenser pour lui offrir un futur. »

Jean Pierre Beduer nous a quittés

La Fédération FO de la métallurgie a appris avec tristesse le décès de Jean-Pierre Beduer le 22 septembre 2022 à l'âge de 71 ans.

Avec la disparition de Jean-Pierre Beduer, les métallos FO, et plus particulièrement ceux d'ELM Leblanc, perdent un ami ainsi qu'un syndicaliste qui a contribué à leur histoire, notamment par la création du syndicat FO sur l'établissement de ELM Leblanc de Saint-Thégonnec, en Bretagne, où son investissement avait permis à FO de devenir majoritaire. FO était comme une seconde famille pour lui, depuis qu'il avait rejoint les métallos, en 1985, en devenant délégué syndical. Il avait par la suite assumé de nombreux autres mandats au sein de l'établissement de Saint-Thégonnec ainsi qu'au niveau du groupe Bosch. Son investissement syndical ne s'arrêtait pas là, puisqu'il était également titulaire à la commission exécutive du syndicat FO des Métallurgistes de la région parisienne où, son engagement et son besoin d'aider les autres avaient pu pleinement s'exprimer.

Il avait décidé, à juste titre, de faire valoir ses droits à une retraite bien méritée en juillet 2011, mais cela n'avait pas marqué la fin de son militantisme.

Il avait alors rejoint la commission des retraités du syndicat de la région parisienne, répondant toujours présent pour la tenue de permanences, la négociation de protocoles d'accord préélectoraux ou d'autres sollicitations de notre organisation. « Jean-Pierre était un exemple », résume sobriement Patricia Bocciarelli, la secrétaire du syndicat.

Sa passion vivait également sur un autre terrain, crampons aux pieds. Il s'était également fortement investi dans le football amateur, où son engagement avait été reconnu par un ballon d'or. L'équipe de foot des Verts le faisait rêver, il en est resté supporter toute sa vie, aussi bien dans les défaites que dans les victoires. Tous ceux qui l'ont côtoyé se souviendront de sa grande humanité, de sa bienveillance, de sa joie de vivre et de son humour.

La Fédération FO de la métallurgie et son secrétaire général Frédéric Homez adressent leurs sincères condoléances à celles et ceux qui l'ont connu et aimé, avec une pensée particulière pour sa femme Martine et ses trois enfants.



Région Parisienne : recentrer les priorités

Enjeu majeur pour notre organisation, la question du développement syndical a été au cœur des échanges lors de l'assemblée générale du syndicat des métallurgistes FO de la Région Parisienne, et c'est naturellement sur ce point que sa secrétaire, Patricia Bocciarelli, a centré son intervention. Rappelant que les crises successives qu'ont traversées les salariés et leur entreprise

ces dernières années ont entravé les efforts de développement et n'ont pas permis d'atteindre les résultats escomptés, elle martelé sa conviction que le syndicat avait la capacité de poursuivre ce travail avec succès. Parmi les difficultés à résoudre, accroître la notoriété de FO figure au premier plan, « car un de nos problèmes est souvent que nous savons faire, mais nous ne savons pas le faire savoir », a expliqué Patricia Bocciarelli.

Le syndicat de la Région Parisienne représente plus de 19 % des votes localement. Pour faire mieux, il sera nécessaire d'essaimer sur la région, de créer de nouveaux contacts entre les entreprises, d'effectuer un travail commun et de mutualiser les connaissances et moyens, de créer des passerelles avec les réseaux FO existants dans de nombreux organismes. « Nous devons prouver à nos adhérents que nous sommes en capacité d'agir et de leur apporter plus que les autres organisations syndicales, a-t-elle déclaré. Mais ce travail s'il doit être mené à bien ne pourra se faire qu'avec une implication de toute la CE et de toutes nos sections. Notre réflexion doit repartir de la question de l'implantation : il faut nous développer là où nous sommes implantés et nous implanter là où nous ne sommes pas présents. » La question des cadres, nombreux en Région Parisienne, a évidemment été abordée et Bruno Reynes est d'ailleurs intervenu sur la question pour présenter le travail mené sur le sujet par notre Fédération.

Après avoir détaillé les négociations menées avec le GIM (l'UIMM Île-de-France) sur les salaires dans un contexte fortement inflationniste ainsi que sur la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie, elle est également revenue sur les activités quotidiennes du syndicat, comme les commissions exécutives, les visites de sections ou encore les négociations de PAP, sans oublier la participation aux activités de la Fédération, notamment via les conférences de branche. Elle a poursuivi en insistant sur la cohésion et la solidarité



essentielles pour relever les défis qui attendent notre organisation et révélé que la mise à jour des fichiers allait permettre de concentrer les efforts là où ils sont nécessaires. Elle a conclu en expliquant que le bureau de la Région Parisienne fonctionnerait dorénavant comme le secrétariat fédéral, attribuant à chacun de ses membres un secteur géographique (ici, un département) et un secteur industriel sur lequel articuler son action.

Après un point sur la situation générale par le secrétaire adjoint Marc Partouche, qui a évoqué la question des salaires et de la redistribution des richesses, le dossier des retraites, de l'assurance chômage, de l'emploi, du paritarisme et, plus largement des modes d'action dont disposent les métallos FO, plusieurs d'entre eux sont intervenus pour soulever diverses problématiques, notamment la commission des retraités, qui a rappelé le désir de ses membres de continuer à militer et à partager leur expérience syndicale au service de notre organisation. L'assemblée générale a également été l'occasion pour Christophe Hertz (qui a présenté les comptes et répondu aux questions des métallos), Frédéric Fortet et Philippe Bonnaire, qui ont rejoint le bureau du syndicat suite à la commission exécutive du 15 septembre, de se présenter et d'assurer les métallos FO parisiens de l'énergie, de l'expérience et de la détermination qu'ils comptent mettre au service de la structure.



Le 3 novembre, les locaux de notre Fédération ont accueilli la première assemblée générale du syndicat FO des métallurgistes de la Région Parisienne depuis son congrès. Autour de leur secrétaire Patricia Bocciarelli et du bureau du syndicat, ainsi que du secrétaire fédéral Bruno Reynes qui représentait notre Fédération, les échanges ont permis de revenir sur les enjeux majeurs de ces prochains mois pour le syndicat.

Rétrospective 2022 : une

Après une année 2021 dominée par les conséquences économiques de la pandémie, l'industrie et les métaux ont affronté une année 2022 marquée par une nouvelle succession de crises. Les supply chains, déstabilisées par une vague de licenciements aussi rapides qu'inopportuns, peinent toujours à fournir leurs clients finaux, comme l'aéronautique et l'automobile, qui continuent de recourir à l'APLD. Avec l'agression russe en Ukraine, fermement condamnée par FO Métaux, les difficultés s'aggravent, exacerbées par de nouvelles tensions sur les matières premières mais aussi par une flambée des prix de l'énergie. Si le conflit met pour l'Europe l'accent sur la nécessité d'accélérer la transition énergétique et environnementale, ses réponses pour le moins désordonnées, comme la décision européenne d'arrêter la production de moteurs thermiques et hybrides pour 2035 ou la pression croissante pour décarboner l'aérien aggravent les tensions, déjà fortes, dans l'industrie. Autre conséquence, et non des moindres, de cette situation : l'inflation, stabilisée depuis plusieurs décennies autour de 2 %, bondit brusquement, rognant d'autant le pouvoir d'achat des salariés. Dans les entreprises et dans les branches rattachées à notre Fédération, l'année sera rythmée par les négociations et renégociations sur les salaires et les minima, souvent par le dialogue social, mais aussi par l'épreuve de force face au déni ou à la rigidité de certaines directions. Dans un autre registre, la vie de notre organisation est plus dynamique que jamais. Après la tournée régionale de présentation de la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie, l'équipe fédérale participe au congrès confédéral de Rouen, qui voit un métallo, Frédéric Souillot, élu à la tête de notre organisation dans un climat apaisé. C'est également le début du cycle de conférences de branches, qui lance la préparation du congrès fédéral de 2024, appelé à se tenir à Amiens, dans la Somme.

Janvier

- Début d'année difficile chez Ugitech, en Savoie, avec un accident de travail mortel, et chez Hazemeyer dans l'Aisne, où le site est détruit par un incendie
- Dans de nombreuses entreprises, les métaux FO parviennent à négocier de bons accords de salaire

Février

- Signature de la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie après six années de négociation



et aussi :

- Mobilisation chez Hutchinson et Alstom pour de véritables augmentations générales

Mars

- Publication du **Manifeste pour une industrie verte** rédigé par FO Métaux à l'occasion de l'élection présidentielle



Et aussi :

- Chez Thales Group et Howmet Ciral, le conflit fait rage sur les salaires

Avril

- Lancement de la tournée régionale qui va voir l'équipe fédérale aller à la rencontre des métaux pour présenter la nouvelle CCNM au plus près du terrain



et aussi :

- L'inflation commence à dérapier et les équipes FO se mobilisent pour préserver le pouvoir d'achat des salariés

Mai / juin

- Congrès confédéral à Rouen. Le métallo Frédéric Souillot succède à Yves Veyrier au poste de secrétaire général.



- Combat pour le pouvoir d'achat chez Faurecia, Galva, Athos Aéronautique et bien d'autres

- Coordination des services de l'automobile à Boulogne-Billancourt

et aussi :

- FO Métaux s'élève contre la fin précipitée du moteur thermique, fixée par la Commission européenne à 2035.
- Chez SASA, AAI ou encore Issoire Aviation, les métaux toujours en première ligne sur les négociations salariales

année de crises et de combats

Eté

- Les négociations salariales se poursuivent dans de nombreuses entreprises avec des salariés fortement mobilisés malgré les canicules

Septembre

- Conférence de branche aéronautique, spatiale et défense à Chalon-sur-Saône.



Et aussi :

- Journée des USM, des responsables départementaux, coordinateurs nationaux, DSC, DS spécifiques et formateurs



Octobre

- Conférence de branche électrique, électronique, nucléaire, ferroviaire, ascenseurs et naval à Carros



Et aussi :

- Assemblée générale Airbus Group à Bourges



- Pouvoir d'achat toujours, avec des mouvements chez Photonis, Safran, Tokheim, Eiffage, Trane...

Novembre

- Assemblée générale du groupe Safran à Compiègne



Décembre

- Lancement du groupe de travail sur les USM à la Fédération



Elections du CSE : un homme et une femme

Lors des précédentes éditions, nous avons d'ores et déjà abordé plusieurs étapes préalables au lancement du processus électoral, notamment au mois dernier les conditions d'éligibilité et les listes électorales. Ce mois-ci nous poursuivons notre avancée en nous focalisant sur la question particulière de la représentation équilibrée hommes/femmes.

I - Règles de la représentation équilibrée Hommes /Femmes

Les listes de titulaires et de suppléants comportant plusieurs candidats, dans chaque collège électoral, doivent être composées alternativement d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant proportionnellement à la part des inscrits de chaque sexe sur la liste électorale. Les listes sont composées d'un candidat de chaque sexe jusqu'à épuisement des candidats d'un des sexes conformément aux dispositions de l'article L 2314-30 du code du travail.

Ces dispositions s'appliquent aux listes syndicales au premier tour et s'il y a lieu au second tour, exceptées aux listes de candidats « libres » présentées au second tour.

En pratique, lorsque l'application de la règle n'aboutit pas à un nombre entier de candidats à désigner pour chacun des deux sexes, il faut appliquer la règle de l'arrondi arithmétique :

■ arrondi à l'entier supérieur en cas de décimale supérieure ou égale à 5 ;

■ arrondi à l'entier inférieur en cas de décimale strictement inférieure à 5.

Par exemple, dans un collège composé de 37 % d'hommes et de 63 % de femmes pour 5 sièges à pourvoir, il faut présenter alternativement 3 femmes et 2 hommes (63% de 5 sièges = 3,15 arrondi à 3 et 37% de 5 sièges = 1,85 arrondi à 2).

En cas de nombre impair de sièges à pourvoir et de d'égalité femmes / hommes inscrits sur les listes électorales, la liste comprend indifféremment un homme ou une femme supplémentaire.

Lorsque l'application de cette règle conduit à exclure totalement la représentation de

l'un ou l'autre sexe, les listes de candidats pourront comporter un candidat du sexe qui, à défaut, ne serait pas représenté. Ce candidat ne peut être en première position sur la liste (article L 2314-30).

La proportion de femmes et d'hommes composant chaque collège électoral est arrêtable à la date où la liste électorale est portée à la connaissance des syndicats signataires du protocole d'accord préélectoral. Sans contestation des syndicats dans les 3 jours suivant la publication de la liste (Art. R2314-24), la proportion ainsi fixée est retenue, peu importe d'éventuelles modifications ultérieures de la liste électorale.

Les règles édictées par le Code du travail en matière de mixité des candidatures sont d'ordre public absolu. Le protocole préélectoral ne peut pas y déroger comme a pu le rappeler la chambre sociale de la Cour de Cassation par des arrêts du 11 décembre 2019, (n° 19-10855, n° 18-26568).

II - Cas particulier de la représentation ultra-minoritaire

Lorsque l'application des règles de proportionnalité et d'arrondi conduit à ce qu'un sexe représente moins de 0,5 candidat (= 0 candidat), les organisations syndicales ne sont pas tenues de présenter un candidat du sexe ultra-minoritaire.

La règle posée par le Code du travail ne signifie pas en effet dans une telle hypothèse qu'il faille réserver un candidat au sexe ultra-minoritaire (arrêt Cour de Cassation du 11 décembre 2019, n° 18-23513). Les syndicats sont donc libres de présenter ou non un candidat du sexe ultra-minoritaire, qui ne pourrait en toute hypothèse figurer

en première position sur la liste.

Un syndicat peut ainsi valablement constituer une liste comportant un seul candidat pour la liste des titulaires et un seul pour la liste des suppléants, avec 6 sièges de titulaires et 6

sièges de suppléants à pourvoir dans un collège comportant 96% d'hommes ($6 \times 96\% = 5,76$, arrondi à 6 candidats) et 4% des femmes ($6 \times 4\% = 0,24$, arrondi à 0).

Lorsque deux sièges sont à pourvoir et que l'un des sexes est ultra-minoritaire [le collège en question comportant 89% d'hommes ($2 \times 89\% = 1,78$, arrondi à 2) et 11% de femmes ($2 \times 11\% = 0,22$, arrondi à 0)], chaque syndicat peut présenter :

■ soit deux hommes, représentés majoritairement ;

■ soit un homme et une femme (la candidate en l'espèce représentante du sexe ultra-minoritaire ne pouvant figurer en tête de liste) ;

■ soit un homme, candidat unique du sexe surreprésenté.

A contrario, dans le cas où un sexe atteint ou dépasse la proportion de 0,5 tout en étant potentiellement privé de candidat du fait de listes incomplètes et que plusieurs sièges sont à pourvoir, les syndicats sont tenus de présenter une liste respectant la proportion de la part des hommes et des femmes dans le collège électoral considéré et devant comporter au moins un candidat du sexe sous-représenté. Cette règle est encore une fois l'application logique des règles de proportionnalité et d'arrondi fixées par le Code du travail pour garantir au moins un siège au sexe sous-représenté, pourvu qu'il ait atteint le seuil de 0,5.

Dès qu'il y a deux sièges à pourvoir en présence d'un collège mixte = pas de liste incomplète.

Toutes les listes doivent présenter deux candidats, une femme et un homme ou inversement (sous réserve que chaque sexe ait atteint



le seuil de 0,5). En effet, présenter une candidature unique reviendrait à priver un sexe de toute représentation, ce qui est prohibé.

III - Focus sur les listes incomplètes

La chambre sociale a précisé que l'exception à la présence sur les listes d'au moins un candidat de chaque sexe n'est applicable que lorsque l'absence de représentation d'un sexe résulte de la mise en oeuvre des règles de proportionnalité et d'arrondi au regard du nombre légal de sièges à pourvoir. Elle ne saurait donc résulter des conséquences du choix des organisations syndicales de présenter une liste incomplète, faisant a posteriori passer la représentation d'un sexe en dessous de la barre de 0,50 par le jeu d'un recalcul en fonction du nombre de candidats sur la liste.

Ainsi, pour prendre un exemple chiffré tiré de l'une des décisions (Cass. soc., 11 déc. 2019, n° 19-10.826, n° 1713 FS - P + B), la proportion de femmes et d'hommes au sein du premier collège étant respectivement de 85 % et 15 %, quatre sièges étant à pourvoir, il en résultait une proportion femmes/hommes de 3,4 pour les femmes et 0,6 pour les hommes. La règle de l'arrondi imposait la présence d'un homme sur la liste. Cependant un syndicat, n'ayant présenté que deux candidats, prétendait recalculer la proportion au regard du nombre de candidats, ce qui l'amenait à une proportion femmes/hommes de 1,7 et 0,30 soit, en application de la règle de l'arrondi, à l'absence d'obligation de faire figurer un candidat homme sur la liste. La chambre sociale considère que l'exception n'était pas applicable en l'espèce dès lors qu'elle ne résultait que d'un recalcul de la proportion hommes/femmes au regard, non du nombre de sièges à pourvoir, mais du nombre de candidats effectivement présentés.

Lettre de la Cour de cassation, n° spécial de décembre 2019 Cass. soc., 1^{er} juill. 2020, n° 19-14.222 Cass. soc., 31 mars 2021, n° 19-24.134 Sous réserve de ce qui vient d'être développé, une organisation syndicale est en droit de présenter une liste comportant moins de candidats que de sièges à pourvoir, dès lors que la liste respecte les prescriptions du code du travail relatives à

proportion de la part des hommes et des femmes dans le collège électoral considéré. Cass. soc., 17 avr. 2019, n° 17-26.724, n° 687 FS - P + B

La Cour de cassation ajoute que s'il y a plus de 2 sièges à pourvoir, le syndicat qui présente une liste incomplète doit calculer le nombre de candidats femmes et hommes en ramenant au nombre de candidats présentés le pourcentage de salariés femmes et hommes représentés dans le collège électoral. Par exemple, si le pourcentage est respectivement de 40 % pour les femmes et 60 % pour les hommes et que le nombre de sièges à pourvoir est de 10, un syndicat qui présente une liste complète devra avoir 4 candidates et 6 candidats, un syndicat qui présente seulement 5 personnes devra avoir 2 candidates et 3 candidats.

Cass. soc., 11 déc. 2019, n° 19-10.826, n° 1713 FS - P + B Lettre de la Cour de cassation, n° spécial de décembre 2019

IV - Sanctions des règles de représentation équilibrée Hommes/ Femmes et de l'alternance

La contestation du respect de la représentation équilibrée entre les hommes et les femmes sur une liste électorale peut intervenir avant les élections (recours préélectoral). Dans ce cas, le juge peut, s'il constate une irrégularité, enjoindre l'organisation syndicale de présenter une liste de candidats régulière, en reportant pour ce faire la date des élections s'il l'estime opportun (Cass. soc., 11 déc. 2019, n° 18-26.568).

Le non-respect par une liste de la règle de proportionnalité des candidatures entre femmes et hommes entraîne l'annulation de l'élection d'un nombre d'élus du sexe surreprésenté égal au nombre de candidats de ce sexe en surnombre.

Le juge annule l'élection des derniers élus du sexe surreprésenté en suivant l'ordre inverse de la liste des candidats (C. trav., art. L. 2314-32). Pour l'application de cette règle, le juge tient compte de l'ordre des élus tel qu'il résulte, le cas échéant, de l'application des règles relatives à la prise en compte des ratures dont le nombre est égal ou supérieur à 10 % des suffrages exprimés (voir n° 146 ; Cass. soc., 17 avr. 2019, n° 18-60.173 P).

Une fois que les élections se sont tenues, la sanction du manquement se limite à l'annulation de l'élection des élus du sexe surreprésenté. Elle ne peut se traduire ni par l'annulation des élections dans leur globalité (Cass. soc., 27 mai 2020, n° 19-15.974), ni par l'annulation de la liste concernée (Cass. soc., 27 mai 2020, n° 19-14.225).

Le non-respect par une liste de l'alternance de candidats de chaque sexe entraîne l'annulation de l'élection du ou des élus dont le positionnement sur la liste de candidats ne respecte pas cette obligation (C. trav., art. L. 2314-32).

La Cour de cassation fixe toutefois une exception à cette règle en précisant que la sanction de l'annulation s'applique « à moins que la liste corresponde à la proportion de femmes et d'hommes au sein du collège concerné et que tous les candidats de la liste aient été élus » (Cass. soc., 9 mai 2018, n° 17-60.133 P ; Cass. soc., 6 juin 2018, n° 17-60.263 P).

Cette exception ne joue cependant pas dans l'hypothèse où, c'est à la faveur de ratures sur le nom mal positionné, que l'ordre de présentation se trouve rétabli à l'issue de l'élection (Cass. soc., 11 déc. 2019, n° 19-12-596 P).

Lorsqu'un sexe n'est pas représenté sur une liste (liste non mixte), l'annulation de l'élection du ou des élus au titre du non-respect de l'alternance n'est pas encourue. Seule est applicable en raison du non-respect de la proportionnalité l'annulation de l'élection d'élus du sexe surreprésenté (Cass. soc., 9 sept. 2020, n° 19-18.900).

En cas d'annulation de l'élection d'un titulaire pour non-respect de la représentation équilibrée, l'employeur pourra être obligé d'organiser une élection partielle, si de ce fait un collège électoral n'est plus représenté, ou si le nombre des membres titulaires est réduit de moitié ou plus. On ne peut pas remplacer un titulaire dont l'élection est annulée par un suppléant comme l'a précisé la Cour de Cassation (arrêt du 22 septembre 2021, n° 20-16859).

Il est important de noter que l'annulation, en application de l'article L. 2314-32, de l'élection d'un candidat n'a pas de conséquence sur la représentativité.

Des métaux et des mots

Tous les mois, FO Métaux vous propose mots croisés et sudoku, ainsi qu'un peu de culture, syndicale bien sûr, autour d'un mot chargé d'histoire et que les métallos connaissent bien.

Solution du n° 624

3	4	7	9	2	5	8	6	1
2	9	6	1	7	8	4	5	3
8	5	1	6	3	4	7	2	9
6	1	8	3	4	7	5	9	2
9	2	4	8	5	6	3	1	7
5	7	3	2	1	9	6	4	8
4	3	2	5	8	1	9	7	6
7	8	9	4	6	2	1	3	5
1	6	5	7	9	3	2	8	4

Sudoku

3								9
	5		2	9		1	8	
				4	6	5	2	
						7		
			9	7	1			
		3						
	8	4	5	1				
	3	5		8	2		1	
	1							2

Le mot du mois : Délestage



En cette fin d'année 2022, c'était incontestablement le mot en vogue, même s'il ne s'est pas confirmé dans les faits. Resté,

donc, à l'état de menace, le *délestage* désignait l'opération par laquelle le gestionnaire du réseau électrique serait peut-être contraint, faute de courant suffisant, d'en priver certains abonnés. S'il se produit, l'événement peut avoir des conséquences très fâcheuses pour les particuliers comme pour les entreprises - donc aussi leurs salariés. N'étaient la période des fêtes incitant à la joie, l'attention détournée vers la coupe du monde de football et, peut-être, l'optimisme forcé des Français, l'on doit s'étonner que le sujet ait été souvent traité avec une certaine légèreté.

De légèreté, pourtant, il n'est pas question dans ce mot, bien sûr dérivé de *lest*. Un terme de marine emprunté à une grande nation de marins, la Hollande. Sous le terme *last*, on y désignait le poids dont on charge un navire pour en abaisser le centre de gravité afin d'en assurer la stabilité sur les flots. C'est au XVII^{ème} siècle qu'il entre dans la terminologie de la marine française. On leste donc avant de *délester*, longtemps au moyen de sable ou de pierres, puis de nos jours en faisant pénétrer de l'eau dans la cale puis l'évacuer grâce à un système plus élaboré qui répond à un nom de même racine : le *ballast*.

Quittant le registre de la navigation, ces termes ont adopté des sens figurés d'un emploi courant. Chacun peut ainsi se faire *délester* d'une somme d'argent par un malfrat ou, plus officiellement, par le percepteur, et les militants syndicaux lancés dans une négociation se doivent d'amener un inflexible patron à *lâcher du lest*. Au fond, l'expression résume même tout l'esprit du réformisme.

Et *leste* ? Rien à voir, puisque l'adjectif vient d'un autre pays voisin, l'Italie (*lesto*) et signifie au contraire « agile, élégant, gracieux », bref, tout le contraire de ce qui pèse.

Mots croisés n° 625

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
A											
B											
C											
D											
E											
F											
G											
H											
I											

Solution du n° 624

N	E	G	L	I	G	E	N	C	E	S
A	U	R	I	C	U	L	A	I	R	E
G	R	E	B	I	I	U	B	A	C	
E	O	S	R	L	O	F	D	U		
O	C	A	P	L	R	A	I	L		
I	R	O	I	S	E	A	U	Q	A	
R	A	R	M	A	G	U	I			
E	T	O	I	L	E	D	E	M	E	R
S	E	D	E	N	T	A	R	I	S	E

Horizontalement

A. Médecine de pointe. B. Énoncés avec problème. C. Lieux pour travaux de dames. A fait sa star. D. Un certain conifère étêté. Note. Tesla en cours de montage. E. Interpellation. Mit ses bras au travail. F. Dans le désert avant la route. N'amuse pas que les Anglais. G. Milieu de semaine. Détenu provisoirement. H. Faire changer d'État. I. Peut aussi qualifier un changement d'état.

Verticalement

1. Avant la caravane. 2. En somme, c'est l'angoisse. 3. Corrigé en tous sens. Pressa. 4. Fit le beau. Article. 5. Dans la Cage aux folles. Finit dernier. En pleine course. 6. Jugerai le tableau trop beau. 7. Attaquer un dépôt. Dans le delta. 8. Sur le métier quand suit un sage. Seigneur des anneaux. 9. En lettres blanches sur casques bleus. Fou du stade voisin. 10. Couvrir en dernier ressort. 11. Scène devant le public.

Le Groupe VYV lance le label Mon Logement Santé



Convaincu que le logement et la santé sont indissociables, le Groupe VYV, à travers le Groupe Arcade-VYV, son pilier logement, lance le label Mon Logement Santé. L'ambition est de garantir aux occupants des logements labellisés, une expérience de vie saine, désirable et résiliente.

Des principes fondateurs et des services innovants

Les principes fondateurs du label prennent en compte différents éléments afin que les habitants ressentent, selon la définition de la santé par l'Organisation mondiale de la santé, un état complet de bien-être physique, mental et social, à travers :

- **Une expérience de vie saine** : des logements dont le bâtiment bénéficie de qualité sanitaire et des services santé et mieux-être proposés aux habitants ;
- **Une expérience de vie désirable** : des logements qui proposent des innovations sociales et technologiques au service du mieux-vivre ;
- **Une expérience de vie résiliente** : des logements qui s'adaptent aux transformations de la société (augmentation du télétravail, changement climatique...).

Les synergies créées entre les métiers du Groupe VYV permettent aux locataires et accédants des projets labellisés du Groupe Arcade-VYV de bénéficier de soins et de services de santé exclusifs : information santé et prévention, accès à un service de téléconseil, espaces pour la téléactivité, animations collectives...

« La promesse du Groupe VYV de prendre en compte l'impact de l'habitat sur la santé se traduit par le lancement du label Mon Logement Santé. Pour le Groupe VYV, le logement est un déterminant de santé mais également un moyen de rendre notre société plus inclusive ».

Stéphane Junique,
président du Groupe VYV

➤ Découvrez nos engagements

Des engagements au plus près des besoins

Afin de placer l'humain au cœur des enjeux de l'habitat, le label repose sur un référentiel de 40 engagements, dont 10 engagements obligatoires :

1. Intégrer la qualité de l'air intérieur dès la conception, ainsi que dans le choix des matériaux et des équipements du logement ;
2. Proposer des espaces ou des solutions incitant à la pratique d'activités physiques pour tous les âges ;
3. Mettre à disposition des habitants une information santé de qualité et adaptée ;
4. Donner accès à tous les habitants à un service de téléconseil santé 24h/24 et 7j/7 ;
5. Rendre accessible aux personnes à mobilité réduite la moitié des logements au moins dans les bâtiments collectifs ;
6. Proposer des espaces facilement aménageables pour le télétravail ou une téléactivité ;
7. Proposer des animations collectives pour le mieux-vivre et un accès à des réseaux de voisinage solidaire pour tous les habitants ;
8. Proposer un environnement et des dispositifs sécurisants pour accéder et évoluer dans le logement ;
9. Intégrer le confort d'été dès la conception en utilisant des principes bioclimatiques ;
10. Accompagner les habitants pour les aider à végétaliser leur logement.

Chaque projet sera analysé par le comité de labellisation du Groupe VYV et devra respecter 10 engagements supplémentaires parmi les 40 proposés pour obtenir le label. Cela permet aux sociétés qui développent les logements d'adapter leurs approches en fonction des spécificités des territoires et des attentes des collectivités locales dans lesquelles ces opérations sont implantées.



Pour plus d'information, contactez-nous : relation.partenaire@groupe-vyv.fr



GROUPE
vyv

À vos côtés à chaque moment de votre vie

Profitez d'un accompagnement complet dans votre parcours de soins et de notre soutien dans toutes les situations :

- **L'accès à nos réseaux de soins** partenaires en optique, dentaire, audio et ostéo pour bénéficier de tarifs négociés et limiter, voire éviter, votre reste à charge.
- En cas d'hospitalisation ou d'immobilisation, **des prestations pour faciliter votre retour à domicile** (aides ménagères, garde des enfants...).
- **Des aides financières** pour faire face aux situations de fragilité.
- Et bien sûr, **un Espace Client dédié** pour suivre vos remboursements et réaliser toutes vos démarches en ligne.

 **malakoff
humanis**
On aime vous voir sourire

